Zeitschrift: Domaine public **Herausgeber:** Domaine public

Band: 42 (2005)

Heft: 1662

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Sonderfall vaut-il mieux que la citoyenneté européenne?

Le débat engagé la semaine passée avec un article d'André Gavillet sur l'avenir des relations entre la Suisse et l'Europe, se poursuit dans ce numéro avec une intervention de François Chérix qui refuse la relégation du pays dans une position subalterne.

n plus d'un vif soulagement, l'approbation de la libre circulation des personnes a provoqué la relance de concepts censés pacifier la question européenne. L'idée d'un choix politique entre adhésion et satellisation répugne si violemment aux Suisses qu'ils déploient en permanence une ingéniosité considérable pour tenter de s'y soustraire. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la notion d'association refasse surface. Mais de quoi parle-t-on au juste?

S'il s'agit d'élaborer un accord-cadre permettant d'effectuer un toilettage des accords existants, inutile de s'en émouvoir. La facilitation de nos relations avec Bruxelles et la mise en ordre des règles administratives présidant à leur exercice semblent être des démarches parfaitement légitimes. Lubrifier les engrenages de nos mécanismes européens est une ambition raisonnable.

S'il s'agit d'imaginer une forme de partenariat donnant au bilatéralisme des institutions permettant de nouveaux rapprochements, l'affaire mérite discussion. Deux cas de figure sont alors possibles. Première hypothèse, l'association est conçue en vue d'une future adhésion: l'accord s'apparente alors à un sas de transition sécurisant la marche de la Suisse vers une intégration politique perçue comme souhaitable. Deuxième hypothèse, l'association est revendiquée en tant qu'alternative à l'adhésion: elle devient l'œuf de Colomb évitant à la Suisse d'entrer dans l'UE tout en lui donnant une meilleure information sur ce qui s'y trame. Nul doute que cette vision du contrat soit celle de la place financière, des milieux économiques et des partis bourgeois qui en sont aujourd'hui les thuriféraires.

Faut-il pour autant écarter cette solution d'un revers de main? Certes non: si l'on pense que le «Sonderfall helvétique» constitue un axiome indépassable au plan historique, structurel, économique et affectif, comment ne pas se replier sur la seule stratégie possible si limitée soit-elle? Mais si l'analyse montre que la Suisse n'est pas figée et qu'elle peut même gagner à se transformer, pourquoi l'enfermer sans profit notable dans un piège? En effet, même si elle choisit de se montrer conciliante, l'UE ne nous donnera jamais la co-décision dans le cadre d'un simple partenariat: nous continuerons de subir le droit et les politiques européennes.

L'article de François Chérix continue en page 4

Annoncer les rectifications

AA 1002 Lausanne

14 octobre 2005 Domaine Public nº 1662 Depuis quarante-deux ans, un regard différent sur l'actualité

Sommaire

Le travail du dimanche sans contrepartie pour les salariés. page 2

Le marché de l'électricité est en pleine ébullition.

La politique d'asile de la Suisse court vers l'impasse. $\it page\,4$

Les «créatifs» prennent d'assaut Zurich. Les idées et dossiers de DP: la fiscalité.

page 5

Saint-Gall a inventé les «jobs à 1000 francs».

page 6

René Longet raconte le développement durable.

page 7

La Biennale de Venise au fil de l'eau. page 8

Assurances sociales

L'administration des caisses de pension et les primes de l'assurance maladie illustrent l'opacité présidant à la gestion politique de domaines qui touchent concrètement une large majorité de la population.

Edito page 3